



Commandement aux fins de saisie vente

Par **maman danslapeur**, le **07/10/2015 à 22:59**

Bonjour

Nous sommes passé au tribunal en mars pour une déchéance de terme d'un rachat de crédit. Le tribunal a rendu son jugement le 26 juin et nous a accordé des délais de paiement de 24 mois pour solder cette dette. Nous versons donc tous les mois la somme fixée par le tribunal à notre créancier depuis le jugement.

Lundi nous avons reçu un commandement aux fins de saisie vente à notre grand?

étonnement. Renseignements pris auprès de l'étude de lhuissier on a juste pu nous dire par qui il était mandaté mais avait air surpris quand on a signifié le jugement et les délais de paiement octroyé par le tribunal. Il ignorait également que nous faisons des versements au créancier. Sa seule réponse à été Je vais me renseigner auprès du créancier

. A quoi doit on s'attendre? Du moment que nous respectons l'échéancier fixé par le tribunal la saisie ne peut avoir lieu?

Merci